



ELECTIONS AU CONSEIL DE FORMATION DU PRES
UNIVERSITE PARIS LUMIERES

PROCURATION BIATSS

---ooOoo---

SCRUTIN DU 6 MARS 2013

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

NOM DU MANDANT :

Prénom :

donne procuration à

NOM DU MANDATAIRE :

Prénom :

pour les élections au conseil de formation et au conseil scientifique du PRES Paris Lumières

Fait le

A

Signature :

Remarques importantes :

- Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant.
- Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Pièces à joindre lors du vote :

- la carte professionnelle ou une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour ou permis de conduire) du mandataire.
- la copie de la carte professionnelle ou de la pièce d'identité du mandant.

Cette procuration doit être présentée le jour du scrutin en version originale.

Pour toute question vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : service.juridique@univ-paris8.fr